



Brins de Savoir

Conditions de participation C (Inscription à une activité en prix libre)

I. Inscription et paiement

L'inscription se fait via le formulaire en ligne (www.brinsdesavoir/inscription). Brins de Savoir vous contactera ensuite afin de vous confirmer votre participation et vous fournir les informations pratiques nécessaires.

II. Participation

En principe, les animations ont lieu par tous les temps. En cas de force majeure, Brins de Savoir se réserve le droit d'annuler l'activité et vous avertira le cas échéant.

III. Annulation

En cas d'annulation de votre part (tous motifs confondus), des frais d'annulation sont dus pour un montant de CHF 20.- par participant.e.

IV. Droit à l'image

En vous inscrivant, vous acceptez que des photos et ou vidéos de l'activité et des participant.e-s soient prises durant l'animation. Ces photos seront réservées à des fins d'illustration des activités de Brins de Savoir (site internet, brochure de présentation, réseaux sociaux de l'association, rapports d'activités, newsletters ou flyers).

V. Assurance et accidents

Brins de Savoir décline toute responsabilité, dans les limites légales, en cas d'accident. Toute prétention en dommages et intérêts de la part des participant.e-s envers Brins de Savoir est donc exclue, sauf dol ou faute grave.

Les assurances sont entièrement de la responsabilité des participant.e-s. En cas d'accident, les frais occasionnés sont pris en charge par les assurances des participant.e-s concerné.e-s.



VI. Accompagnement

Les participant-e-s n'ayant pas atteint la majorité doivent être accompagné-e-s d'un-e participant-e adulte qui en est alors responsable.

En outre, un nombre maximum d'enfants par adulte est déterminé pour chaque animation. Ce quota est communiqué aux participant-e-s avant l'inscription définitive (en principe, sur le descriptif de l'activité). Il vise à assurer sécurité et qualité de l'interaction et doit par conséquent être respecté.

VII. Transports

A moins que le contraire soit expressément annoncé dans le descriptif, l'organisation et les frais de transport jusqu'au lieu de l'animation ne sont pas pris en charge par Brins de Savoir.

VIII. Horaires

Les participant-e-s sont appelé-e-s à respecter l'horaire communiqué. En cas de retard d'un-e participant-e, Brins de Savoir se réserve le droit de commencer l'activité à l'heure prévue sans attendre les éventuel.le.s retardataires

Ces conditions sont valables à partir du 1^{er} mai 2022.